

# MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



Commune de SAINT BRICE SUR VIENNE

-

1, place Maisondieu  
87 200 SAINT BRICE SUR VIENNE  
Tél: 05.55.02.18.13  
Email : mairie@stbrice87.fr

DOCUMENT UNIQUE VALANT  
AE, CCAP, CCTP

Maître de l'ouvrage

---

Commune de Saint-Brice-sur-Vienne

Objet de la consultation

---

Maintenance et achat d'extincteurs

Date et heure limites de réception des offres

---

28 mars 2022 à 17h00

## SOMMAIRE

Engagement du candidat .....	3
1. Objet du marché .....	4
2. Représentant de l'acheteur public .....	4
3. Mode de passation du marché .....	4
4. Validité de l'offre .....	4
5. Nature des prestations .....	4
6. Périodicité .....	5
7. Certification.....	6
8. Date de prise d'effet et durée du marché .....	6
9. Garantie .....	6
10. Prix.....	7
11. Proposition financière .....	7
12. Paiement .....	7
13. Pénalités .....	7
14. Caractéristiques techniques et dispositions particulières .....	7
15. Responsabilité et assurances .....	7
16. Déclaration du candidat .....	8
17. Signature du candidat .....	9
18. Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur.....	9

Entre les soussignés,

La commune de Saint Brice sur Vienne représentée par Madame Le Maire, autorisée par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant sur la délégation consentie au maire dans le cadre des marchés publics et accords-cadres,

Et

M ou Mme \_\_\_\_\_ agissant au nom

et pour le compte de la société \_\_\_\_\_ dont le

siège social est à \_\_\_\_\_

## **Engagement du candidat**

Identification et engagement du candidat :

*(Cocher les cases correspondantes)*

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public suivant :

- Règlement de consultation
- Document unique valant acte d'engagement, CCAP et CCTP
- Annexe 1
- Annexe 2

Et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si différente de celle de l'établissement) son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET)*

engage la société \_\_\_\_\_ sur la base de son offre ;

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si différente de celle de l'établissement) son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET)*

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*(Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si différente de celle de l'établissement) son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations)*

## **1. Objet du marché**

Le présent marché concerne l'achat, la vérification et la maintenance annuelle d'extincteurs sur l'ensemble du patrimoine immobilier de la Commune de Saint-Brice-sur-Vienne.

La Commune dispose de 52 extincteurs répartis dans différents bâtiments communaux :

- 26 extincteurs, à eau avec additif 6 kg

- 17 extincteurs au CO<sup>2</sup> 2 kg

- 9 extincteurs à poudre 6kg

La liste détaillée est reprise à l'annexe 2 du présent marché.

## **2. Représentant de l'acheteur public**

Représentant du pouvoir adjudicateur (PA) et habilité à donner les renseignements prévus :  
Madame Le Maire désignée par délibération 2021062 du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Ordonnateur : Mme le Maire de Saint Brice sur Vienne

Comptable assignataire des paiements : M. le trésorier principal de Saint-Junien.

## **3. Mode de passation du marché**

Le présent marché est passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

## **4. Validité de l'offre**

La validité de l'offre est fixée à 60 jours à compter de la signature du présent document par le titulaire.

## **5. Nature des prestations**

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux et immeubles. En conséquence, l'entreprise déclare connaître et avoir pris connaissance de toutes les sujétions et difficultés d'exécution des travaux de maintenance et d'entretien. Au besoin, il demandera avant la remise de son offre tous les renseignements complémentaires nécessaires.

Le titulaire fournira tout le personnel, tout le matériel et tous les matériaux nécessaires aux travaux et prestations à sa charge.

L'objectif des prestations requises par le demandeur est le maintien et la mise des équipements d'extinction en état de fonctionnement, en conformité avec la réglementation en vigueur.

Il s'agit d'une maintenance préventive et curative des extincteurs indiqués. Le titulaire du marché s'engage à assurer :

- Les opérations de maintenance préventive
- Les opérations de maintenance curative ou corrective
- La fourniture d'extincteurs neufs

Dès signature du marché, le titulaire est tenu lors de chaque intervention :

- de consigner dans chaque registre de sécurité la nature des prestations effectuées
- d'informer le gestionnaire de toute anomalie, de toute non-conformité à la réglementation en vigueur et la proposition de toute mesure permettant l'amélioration de sécurité des sites faisant l'objet du contrat.

A l'issue de la visite annuelle, au moment de l'envoi de la facture, il doit être produit un rapport de visite avec emplacement et désignation des appareils (caractéristiques, date de mise en service, emplacement).

Ce rapport doit indiquer la nature des certifications et des maintenances réalisées, la liste des extincteurs à changer ou à recharger et des extincteurs devant être soumis à ré épreuve par le service des mines et le certificat d'étalonnage des matériels de contrôle utilisés (balance, matériel de contrôle du débit et de la pression, ...). Toute réparation ou mise en conformité devra être faite dans le mois suivant la réception du rapport.

Intervention ponctuelle : le titulaire doit répondre dans un délai maximum de 3 jours aux appels de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne pour la remise en état et le rechargement des extincteurs utilisés sur un début d'incendie ou à la suite de dégradations. Toutes les prestations d'entretien doivent être réalisées sur site. Le titulaire du marché doit donc être pourvu d'un stock de pièces détachées correspondant aux extincteurs à vérifier. Si les réparations ne peuvent pas être effectuées sur site ou dans la journée, le titulaire devra mettre en remplacement des appareils mis en cause, tout moyen suffisant et adéquat le temps de ladite réparation. A la suite des dépannages et réparations effectuées, le titulaire du marché devra faire signer par l'agent communal l'accompagnant le bon d'intervention correspondant mentionnant les dates et heures de l'intervention, le numéro d'appareil concerné, la nature de l'intervention, le temps de main d'œuvre, le déplacement et les pièces fournies. Sans ce bon, aucune facturation ne sera acceptée.

Toute opération de changement ou de rechargement d'appareil, sera soumise à l'appréciation de la commune de Saint-Brice-sur-Vienne pour validation. Dans le cas où l'appareil doit être vérifié dans les usines ou ateliers des constructeurs, le titulaire en informe la commune de Saint-Brice-sur-Vienne et s'engage à fournir un extincteur identique le temps de la vérification.

Les extincteurs périmés ou à changer seront évacués par le titulaire du marché.

## **6. Périodicité**

Périodicité de la maintenance : annuelle.

L'espacement entre deux visites ne doit pas excéder 13 mois. La date de maintenance est choisie par le titulaire en accord avec la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, consultée au moins 15 jours à l'avance.

La période souhaitée se situe en avril-mai.

Périodicité de la certification : annuelle. Cumul avec la visite de maintenance possible.

Les opérations de maintenance et de certification, pour les bâtiments scolaires, devront être réalisées en dehors du temps scolaire.

## **7. Certification**

La certification de la conformité des appareils se fera conformément à la réglementation en vigueur.

### a) Certification des extincteurs à eau pulvérisée et à poudre

Aspect physique :

Certification de l'emplacement de l'extincteur

Certification de l'état de la peinture et de la sérigraphie

Certification du flexible

Aspects fonctionnels :

Certification de la sécurité et du plombage

Certification de la date de mise en service

Certification du sparklet par gravimétrie à l'aide d'une balance étalonnée (certificat d'étalonnage à fournir)

Certification des joints

Certification de l'aspect de l'agent extincteur (fluidité de la poudre, propreté de l'eau)

Certification des organes d'émission (lance, pulvérisateur, gâchette)

Nettoyage de l'appareil et mise à jour de l'étiquette de contrôle

### b) Certification des extincteurs à neige carbonique (CO2)

Aspect physique :

Certification de l'emplacement de l'extincteur

Certification de l'état de la peinture et de la sérigraphie

Certification du flexible et du tromblon

Aspects fonctionnels :

Certification de la sécurité et du plombage

Certification de la date de mise en service

Certification de la date d'épreuve par le service des Mines

Certification de la charge par gravimétrie à l'aide d'une balance étalonnée (certificat d'étalonnage à fournir)

Certification du joint du diffuseur, du tromblon, du flexible

Nettoyage de l'appareil et mise à jour de l'étiquette de contrôle

## **8. Date de prise d'effet et durée du marché**

Le marché est conclu pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 21 avril 2022 avec une possibilité pour chacune des parties de le dénoncer 3 mois avant la date anniversaire par lettre recommandée avec accusé de réception. A l'issue de cette période, il sera procédé à une nouvelle consultation. La première visite annuelle aura lieu au plus tard le 16 mai 2022.

## **9. Garantie**

Dans le cas d'un remplacement ou de réparation d'une pièce constitutive d'un appareil, si une nouvelle défaillance affectant le même organe se produit dans un délai inférieur à un (1) an, cette nouvelle intervention reste à la charge du titulaire du marché.

## **10. Prix**

Les prix proposés par les candidats ne sont pas révisables pendant toute la durée du contrat (marché).

La valeur du marché est constituée par la prestation de fourniture, livraison sans condition de montant ou de quantité minimum par commande ou par livraison.

Les prestations seront réglées par application aux quantités réellement commandées, exécutées et livrées par prix unitaire.

## **11. Proposition financière**

Le prestataire devra détailler son offre de prix, pour faciliter le jugement des offres, et remplir l'annexe 1 joint au présent document.

### Maintenance préventive

Pour chaque type d'extincteur, un tarif unitaire et forfaitaire comprenant les frais de déplacement et de vérification sera appliqué selon les conditions de l'annexe 1.

### Maintenance curative, corrective et achat d'extincteurs

La maintenance ainsi que l'achat d'extincteurs seront réalisés ponctuellement en fonction des besoins et selon les conditions stipulées en annexe 1.

Les frais de déplacements seront comptabilisés une fois par journée d'intervention.

Le titulaire du marché établira une facture comprenant les prix unitaires de vérification et les frais de remplacement des pièces défectueuses.

Pour les prestations de dépannage, le titulaire du marché établira une facture pour chaque intervention ponctuelle rappelant les pièces remplacées et les frais de déplacement et de main d'œuvre.

## **12. Paiement**

Le paiement s'effectuera, par mandat administratif, après chaque intervention sur présentation d'une facture détaillée et après remise des rapports.

## **13. Pénalités**

Des pénalités seront appliquées en cas de non-respect de la période d'intervention, de la programmation des interventions, de retard pour les interventions ponctuelles et/ou de non remise des rapports d'intervention.

Montant : 50 euros TTC par manquement

## **14. Caractéristiques techniques et dispositions particulières**

Le titulaire est responsable conformément aux articles 1641 et suivant le code civil des vices cachés affectant les fournitures qu'il livre à la structure.

Conditions de remboursement : les fournitures seront remboursées si elles ne correspondent pas qualitativement aux spécifications techniques du marché et aux bons de commande.

## **15. Responsabilité et assurances**

### Responsabilités

Le titulaire du marché assume la direction et la responsabilité de l'exécution des prestations. L'exécution des prestations se fait dans le respect des normes et des règlements en vigueur.

### Assurances

Le prestataire déclare qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès d'une compagnie solvable et qu'il est à jour dans ses paiements. Le prestataire s'engage à fournir à la commune de Saint-Brice-sur-Vienne le contenu de cette police et une attestation de la compagnie certifiant qu'il est à jour dans ses primes.

Le titulaire du marché s'engage à maintenir en vigueur, pendant toute la durée du présent contrat, ladite police et, en cas de résiliation à en avertir immédiatement la commune de Saint-Brice-sur-Vienne, cette dernière pouvant alors résilier immédiatement et sans indemnités le présent contrat.

## 16. Déclaration du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

Numéro de SIRET :

Code APE :

Adresse professionnelle et téléphone :

Agissant pour mon propre compte ;

Ou

Agissant pour le compte de la société (*indiquer le nom et l'adresse complète*)

Ou

Agissant pour le compte de la personne publique candidate (*indiquer le nom, l'adresse complète*)

Ou

Agissant en tant que mandataire

du groupement solidaire       du groupement conjoint

Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

*(les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser).*

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant H.T. de la prestation

Je demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

Au nom de :	
Banque :	
Numéro de compte	

**17. Signature du candidat**

Fait en un seul original

A

Le

Signature et cachet du candidat

(porter la mention manuscrite lu et approuvé)

**18. Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur**

La présente offre est acceptée le :

A saint-Brice-sur-Vienne,

Le pouvoir adjudicateur,

Le

Laëtitia CALENDREAU

Le marché a été notifié à son titulaire le :